



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT ET FLAUCOURT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du ~~8 AOUT 2019~~, il est procédé du **lundi 30 septembre au samedi 2 novembre 2019 inclus**, soit pendant trente-quatre jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la SAS WP France 24 en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs (Type : Senvion M122 et Nordex N131 – Hauteur maximale : 180 m – Puissance nominale : 3,9 MW) et quatre postes de livraison sur le territoire des communes d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie d'ASSEVILLERS (80200), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Claude TRUFFERT, comptable à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il se tient à la disposition du public :

- à la mairie d'ASSEVILLERS :

- le lundi 30 septembre 2019, de 14 heures à 17 heures ;
- le jeudi 10 octobre 2019, de 16 heures à 19 heures ;
- le samedi 2 novembre 2019, de 10 heures à 13 heures ;

- à la mairie de DOMPIERRE-BECQUINCOURT :

- le mardi 8 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures ;

- à la mairie de FLAUCOURT :

- le jeudi 24 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT ainsi qu'à la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

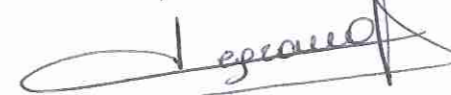
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS WP France 24, représentée par son président, et dont le siège social est sis 52 quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT, FLAUCOURT, ABLAINCOURT-PRESSOIR, BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE, BERNY-EN-SANTERRE, BIACHES, BRIE, CAPPY, CHUIGNES, CLÉRY-SUR-SOMME, CURLU, DOINGT, ÉCLUSIER-VAUX, ESTRÉES-DENIÉCOURT, ÉTERPIGNY, FAY, FEUILLÈRES, FONTAINE-LÈS-CAPPY, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FRESNES-MAZANCOURT, FRISE, HEM-MONACU, HERBÉCOURT, MARCHÉLEPOT-MISERY, MESNIL-BRUNTEL, PÉRONNE, SAINT-CHRIST-BRIOST, SOYÉCOURT, SUZANNE et VILLERS-CARBONNEL.

La décision de délivrer ou non l'autorisation unique est prise par la préfète de la Somme.

Amiens, le - 8 AOUT 2019

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau



Brigitte LEGRAND